CONSEIL D'ÉTAT

Rejoindre le Conseil d'État

Devenir maître ou maîtresse des requêtes en service extraordinaire

Novembre 2026



SOMMAIRE

Devenir maître ou maîtresse des requêtes en service extraordinaire en 2027

JUGER 5
CONSEILLER 7
EXPERTISER & CONCEVOIR 9
GÉRER 10
CARRIÈRE & FONCTIONS EXERCÉES 12
RÉMUNÉRATION 15
LES PROCÉDURES DE RECRUTEMENT 16
FAIRE SA MOBILITÉ AU CONSEIL D'ÉTAT 19
PARCOURS & TEMOIGNAGES 20

Annexes

ORGANIGRAMME 311
CONTACTS UTILES 322



L'INSTITUTION

JUGER

Le Conseil d'État est le juge suprême de l'ordre juridictionnel administratif.



Depuis l'entrée en vigueur de la loi du 31 décembre 1987, le Conseil d'État intervient, **à titre principal, comme juge de cassation** des décisions rendues par les cours administratives d'appel et les tribunaux administratifs.

Il est également :

- **juge d'appel** en matière d'élections municipales et cantonales ;
- **juge de premier et dernier ressort** des requêtes formées notamment contre les décrets, les actes réglementaires des ministres, le contentieux des élections régionales et européennes.

Au sein de la section du contentieux, les membres du Conseil d'État exercent le métier de juge au travers des différentes fonctions de rapporteur, de rapporteur public, d'assesseur et de président de chambre.

L'activité contentieuse du Conseil d'État en 2025, c'est :

10 809
affaires enregistrées

10 693
affaires jugées

205
questions prioritaires de constitutionnalité traitées

Sélection de décisions rendues en 2026

- Le Conseil d'État rejette des recours contre les « groupes de besoins » mis en place au collège (27 février 2026).
- Environnement : le Conseil d'État annule les nouvelles règles de création de plans d'eau dans les zones humides (2 mars 2026).
- « Health Data Hub » : le traitement automatisé des données de santé autorisé par la CNIL est conforme au RGPD (20 mars 2026).
- Identification individuelle des policiers et gendarmes : le Conseil d'État enjoint au ministre de l'intérieur d'achever avant fin 2026 la mise en œuvre des mesures engagées (29 avril 2026).
- Protection des droits d'auteur contre le piratage : le traitement de données personnelles doit être revu (30 avril 2026).
- Services publics : le Conseil d'État enjoint à l'État de garantir un accès normal à la plateforme en ligne de l'Administration numérique pour les étrangers en France (5 mai 2026).
- Le Conseil d'État rejette le recours d'Amazon contre le montant minimal des frais de livraison des livres (13 mai 2026).
- Autoroute « A69 » : Le Conseil d'État confirme la décision de la CAA de Toulouse autorisant la reprise du projet (29 juin 2026).
- Prévention des conflits d'intérêts : Le Conseil d'État précise les règles et l'office de la Haute autorité pour la transparence de la vie publique (29 octobre 2026).

Section du contentieux,
le 28 novembre 2025.





CONSEILLER

Le Conseil d'État est le conseiller juridique du Gouvernement. Il peut également conseiller les assemblées parlementaires.

Le Conseil d'État est le **conseiller juridique du Gouvernement** pour la préparation des projets de loi, d'ordonnance et des principaux décrets. Il traite également les demandes d'avis du Gouvernement sur les questions de droit. Cette mission de conseil s'organise dans le cadre de cinq sections : la section de l'intérieur, la section des travaux publics, la section des finances, la section sociale et la section de l'administration.

Les rapporteurs travaillent, dans une **logique interministérielle,** avec les représentants des différentes administrations intéressées afin de détecter les difficultés juridiques et, le cas échéant, pratiques qui pourraient résulter des textes soumis au Conseil d'État. Concrètement, ils proposent toujours un texte modifié. Le projet est présenté et discuté en section administrative puis, pour les textes les plus importants, en assemblée générale du Conseil d'État.

Depuis la révision constitutionnelle du 23 juillet 2008, le Conseil d'État peut également rendre, à la demande de l'Assemblée nationale ou du Sénat, des avis sur les **propositions de loi** déposées par les parlementaires.

L'activité consultative du Conseil d'État en 2025, c'est :

5
propositions de loi

52
projets de loi

15
projets d'ordonnance

22
questions du Gouvernement

468
projets de décret réglementaire

Sélection d’avis rendus en 2026

- Avis relatif à un projet de loi sur la justice criminelle et le respect des victimes (12 mars 2026).
- Avis sur un projet de loi actualisant la programmation militaire pour les années 2024 à 2030 et portant diverses dispositions intéressant la défense (26 mars 2026).
- Avis relatif à un projet de loi d’urgence pour la protection et la souveraineté agricoles (2 avril 2026).
- Avis relatif à la préparation de l’entrée en vigueur du Pacte européen sur la migration et l’asile (7 mai 2026).
- Avis sur un projet de loi relatif à la protection des enfants (18 mai 2026).
- Avis sur un projet de loi visant la relance et la décentralisation du logement (11 juin 2026).
- Avis relatif à un projet de loi de cohésion républicaine de lutte contre le racisme et l’antisémitisme (25 juin 2026).
- Avis sur un projet de loi relatif à la réparation des dommages résultant de violences ou de dégradations commises dans l’espace public et au recouvrement des dommages et intérêts (3 septembre 2026).
- Avis sur un projet de loi portant diverses dispositions relatives au secteur nucléaire (1er octobre 2026).

Séance d’Assemblée générale,
le 11 juin 2026.



EXPERTISER & CONCEVOIR

Le Conseil d'État exerce enfin une importante fonction d'expertise et de conception des politiques publiques.

Le Conseil d'État apporte sa contribution à des réflexions prospectives dans de nombreux domaines, afin d'éclairer pleinement les choix des autorités politiques lorsqu'elles sont confrontées à des questions juridiques complexes, dont les enjeux dépassent la seule sphère du droit public.

Ces exercices de réflexion, organisés par la section des études, de la prospective et de la coopération, se font au sein de groupes de travail associant les membres du Conseil d'État à des praticiens, des juristes et des experts extérieurs à l'institution.

À titre d'exemple, les thèmes des dernières études portaient sur :

- La mer et les politiques publiques.
- Inscrire l'action publique dans le temps long.
- La souveraineté.
- L'usager du premier au dernier kilomètre de l'action publique : un enjeu d'efficacité et une exigence démocratique.
- Les réseaux sociaux : enjeux et opportunités pour la puissance publique.
- Intelligence artificielle et action publique : construire la confiance, servir la performance.
- Les états d'urgence : la démocratie sous contraintes.
- Simplifier le droit des étrangers, dans l'intérêt de tous.
- Faire de l'évaluation des politiques publiques un véritable outil de débat démocratique et de décision.
- Le sport, quelle politique publique ?
- Les expérimentations : comment innover dans la conduite des politiques publiques ?
- La citoyenneté : être (un) citoyen aujourd'hui.
- Révision de la loi de bioéthique : quelles options pour demain ?
- Puissance publique et plateformes numériques : accompagner l'« ubérisation ».
- La simplification et la qualité du droit.
- Le droit d'alerte : signaler, traiter, protéger.

GÉRER

Le Conseil d'État assure la gestion de l'ensemble de la justice administrative, soit :

- 9 cours administratives d'appel,
- 42 tribunaux administratifs,
- la Cour nationale du droit d'asile,
- et le Tribunal du stationnement payant.

Au total, 4 224 personnes participent au bon fonctionnement de la justice administrative, dont :

- 241 membres,
- 1311 magistrates et magistrats,
- 1616 agentes et agents de greffe,
- 1056 agentes et agents (dont 441 au Conseil d'État).

Le budget 2026 du Conseil d'État et des juridictions administratives.
Pour assurer la gestion de l'ensemble de la juridiction administrative, le Conseil d'État dispose en 2026 **d'un budget global de 565,5 millions d'euros** répartis ainsi :

- Rémunération : 462,6 millions d'euros
- Fonctionnement : 76,2 millions d'euros
- Investissement : 26,7 millions d'euros



Séance d'instruction
au tribunal administratif de Paris

LES MAÎTRES ET MAÎTRESSES DES REQUÊTES AU SEIN DU CONSEIL D'ÉTAT

CARRIÈRE & FONCTIONS EXERCÉES

Les maîtres et maîtresses des requêtes en service extraordinaire sont recrutés à tous les stades de la carrière pour juger et conseiller l'administration

▶ Pour les hauts fonctionnaires dotés de 4 à 8 ans d'ancienneté

Les maitres et maîtresses des requêtes en service extraordinaire (MRSE) sont recrutés pour une durée de 4 ans parmi des « fonctionnaires appartenant à un corps recrutés par la voie de l'Institut national du service public, des magistrats de l'ordre judiciaire, des professeurs et maîtres de conférences titulaires des universités, des administrateurs des assemblées parlementaires, des fonctionnaires civils ou militaires de l'État, de la fonction publique territoriale ou de la fonction publique hospitalière appartenant à des corps ou à des cadres d'emplois de niveau comparable, des **agents contractuels** de droit public ainsi que des fonctionnaires de **l'Union européenne** de niveau comparable. Peuvent également être nommés maîtres des requêtes en service extraordinaire les **personnes dont la qualification et l'expertise particulières sont utiles aux activités et aux missions du Conseil d'État »** (article L.133-9 du code de justice administrative). Les profils recherchés ont une **expérience comprise entre 4 et 8 ans.**

Aux termes des 4 ans de services publics effectifs en cette qualité, les MRSE **peuvent être intégrés** dans le corps des membres du Conseil d'Etat au grade de maître des requêtes, après passage devant la **commission d'intégration** prévue à l'article L. 133-12-3 du code de justice administrative.

▶ Pour les hauts fonctionnaires de plus de 8 ans d'ancienneté recrutés par la nouvelle voie « Action publique »

La réforme de la haute fonction publique de l'État lancée par l'ordonnance du 2 juin 2021 a créé la **voie de recrutement « Action publique »** destinée à recruter des **fonctionnaires dotés d'une expérience de 8 années au moins.** Les MRSE retenus au terme de cette procédure pilotée par l'INSP sont détachés pour une durée de 4 ans. **Après 18 mois d'exercice en qualité de MRSE**, ceux-ci peuvent demander leur intégration. Le **recrutement par cette voie est assuré par l'INSP**, en commun avec le recrutement de conseillers référendaires de la Cour des comptes.

Des profils diversifiés dans tous les champs de l'action publique

Le Conseil d'État recherche, dans l'un et l'autre cas, des candidats aux profils diversifiés, disposant d'une **expertise métier dans un champ de politique publique utile au Conseil d'État** et d'une expérience avérée dans l'administration ou dans le domaine du droit public. Les candidats doivent également posséder un **forte capacité d'adaptation, de travail et d'organisation,** une grande rigueur dans l'analyse et le raisonnement et une forte appétence pour le droit. Des capacités à participer aux délibérations collégiales et à s'intégrer au sein d'un collectif de travail sont également requises.

Au 1er septembre 2026, vingt maîtres des requêtes en service extraordinaire sont en activité au Conseil d'État. Ils sont issus d'administrations variées : administrateurs de l'État venant de différents ministères : économie et finances, affaires sociales, écologie, culture…, administrateurs des assemblées parlementaires, magistrats judiciaires… Un avocat a également été recruté en 2022.

Il ne peut être mis fin au détachement, à la mise à disposition ou au contrat avant l'expiration du terme fixé, sauf à la demande du maître des requêtes en service extraordinaire lui-même, lorsqu'il souhaite par exemple saisir une nouvelle opportunité professionnelle.

Des possibilités d'intégration différentes selon les voies d'entrée

L'article L. 133-12 du code de justice administrative, prévoit **que des MRSE peuvent être intégrés dans le corps des membres du Conseil d'État, à condition qu'ils soient âgés d'au moins 35 ans et qu'ils justifient de 10 ans de service public et de 4 ans dans les fonctions de MRSE.** S'ils ont été recrutés par la voie Action publique, ils peuvent être intégrés au terme de 18 mois. Cette nomination est prononcée sur proposition de la commission d'intégration mentionnée à l'article L. 133-12-3 du code de justice administrative, après audition des candidats.

Depuis la réforme du 12 mars 2012, les MRSE sont membres du Conseil d'État (art. L. 212-2 du code de justice administrative).

	Voie classique	Voie Action publique
Mode de recrutement	Conseil d'État	INSP
Recrutements annuels	4 à 6 personnes	1 à 3 personnes
Profils recherchés	4 à 8 ans d'expérience	+ 8 ans d'expérience
Durée du détachement	4 ans	
Mode d'intégration	Commission d'intégration prévue à l'article L.133-12-3 du CJA	
Durée du détachement pour demander l'intégration	4 ans	18 mois
Intégrations annuelles	2 à 3 personnes par an (pour les 2 voies)	
Fonctions exercées	Rapporteur, rapporteure à la section du contentieux et en section administrative	

Les maîtres et maîtresses en service extraordinaire exercent les fonctions de rapporteur, rapporteure, auprès de la section du contentieux

Les maîtres et maîtresses des requêtes en service extraordinaire exercent d'abord les fonctions de rapporteur au sein de l'une des dix chambres de la section du contentieux. Ils se voient confier l'instruction des litiges introduits devant le Conseil d'État. Pour chaque affaire, ils rédigent un projet de décision et une note exposant les questions soumises à la formation de jugement et les solutions qui doivent y être apportées. Au même titre que les autres membres du Conseil d'État, ils participent aux séances d'instruction et de jugement au cours desquelles ils délibèrent avec les membres de la chambre. La prise de décision est collégiale : chaque membre de la formation de jugement, quelle que soit son ancienneté, dispose d'une voix égale à celle des autres. En séance d'instruction, tous les membres ont voix délibérative, y compris sur les affaires qu'ils ne rapportent pas.

Une formation à la prise de poste, d'environ 70 heures, est prévue au cours des premières semaines. Les maîtres et maîtresses des requêtes en service extraordinaire sont également accompagnés dans leurs premiers dossiers par un « mentor » qui est chargé de faciliter leur apprentissage contentieux. Ils bénéficient enfin des remarques éventuelles des assesseurs et des rapporteurs publics qui revoient leur travail afin d'en vérifier la cohérence juridique.

Les salles de travail collectives permettent également d'échanger informellement avec d'autres membres et de s'enrichir de leur expérience et de leurs conseils.

Après neuf mois d'expérience au sein de la section du contentieux, les maîtres des requêtes en service extraordinaire sont ensuite affectés, en parallèle, dans une section administrative en qualité de rapporteur. Ils sont alors chargés d'examiner les projets de loi, d'ordonnance ou de décret présentés par le Gouvernement ou les propositions de loi transmises par le Parlement. Une formation est également organisée pour les aider dans l'apprentissage de ces nouvelles fonctions.

L'affectation en section administrative se décide d'un commun accord, en prenant en compte tant les besoins des sections que le profil du maître des requêtes en service extraordinaire, afin notamment que celui-ci puisse valoriser l'expérience acquise au sein du Conseil d'État dans le cadre de son projet professionnel ultérieur.

Comme tous les membres du Conseil d'État, les maîtres des requêtes en service extraordinaire se voient confier au bout d'un an d'expérience des activités extérieures variées (rédaction de rapports thématiques pour une administration ou une personnalité, rapporteur au sein de commissions administratives, membre de jurys de concours…).

Au 31 décembre 2025, sur 363 membres du Conseil d'État, 122 étaient en poste à l'extérieur de l'institution.



RÉMUNÉRATION

Lors de leur arrivée au Conseil d'État par la voie du détachement, conformément à la loi du 3 août 2009 relative à la mobilité, les maîtres et maîtresses des requêtes en service extraordinaire sont reclassés dans le grade et à l'échelon du corps des membres du Conseil d'État comportant un indice égal ou à défaut immédiatement supérieur à celui qu'ils détenaient précédemment. La grille indiciaire des maîtres des requêtes est équivalente à la grille des administrateurs de l'État du deuxième grade.

Ils conservent leur ancienneté d'échelon, dans la limite de la durée moyenne d'avancement d'échelon dans leur grade d'origine, à condition que l'augmentation de traitement consécutive à leur intégration directe soit inférieure ou égale à celle qui aurait résulté d'un avancement d'échelon dans leur grade d'origine, ou, s'ils étaient au dernier échelon dans leur grade d'origine, à celle qui aurait résulté de leur avancement à ce dernier échelon.

Cette rémunération indiciaire se cumule avec la rémunération indemnitaire allouée aux membres du Conseil d'État en application des dispositions du décret modifié n° 2000-981 du 6 octobre 2000 relatif au régime indemnitaire des membres du Conseil d'État.

La direction des ressources humaines peut établir des simulations personnalisées.

Contact : Cécile ROY-FASTRÉ, cheffe du bureau des membres du Conseil d'État, au 0172 60 55 02 ou cecile.roy@conseil-etat.fr.

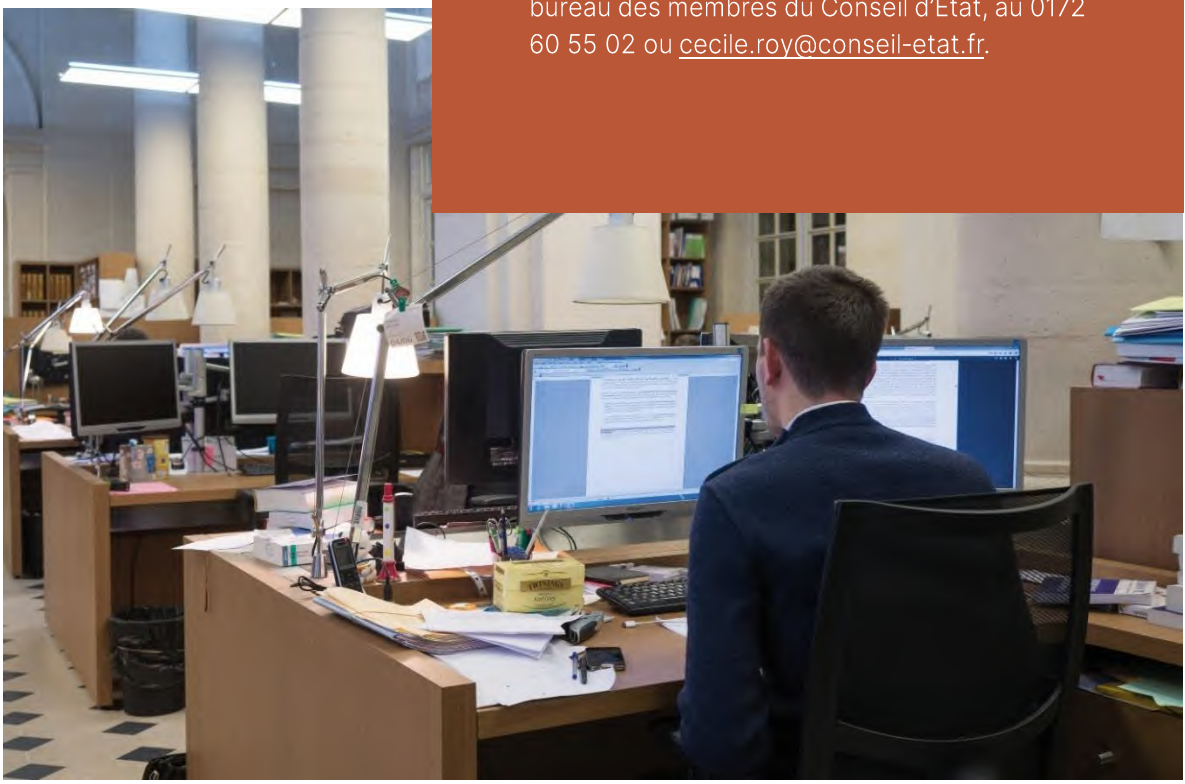

REJOINDRE LE CONSEIL D'ÉTAT

LES PROCÉDURES DE RECRUTEMENT

Deux procédures de recrutement possibles

1. Une sélection des MRSE par une commission interne du Conseil d'État pour la voie classique

La sélection comprend trois phases :

- Une présélection des candidats après examen sur dossier ;
- Un premier entretien des candidats présélectionnés avec la secrétaire générale adjointe chargée de la gestion du Conseil d'État et la directrice des ressources humaines ;
- Une seconde audition des candidats retenus à l'issue de ce premier entretien, par le vice-président du Conseil d'Etat, assisté par une commission consultative comprenant des membres du Conseil d''État ainsi qu'une personnalité qualifiée à raison de ses compétences en matière de ressources humaines.

À l'issue des auditions, la commission établit la liste des candidats retenus pour exercer les fonctions de maître des requêtes en service extraordinaire.

2. Un recrutement assuré par l'INSP et commun avec la Cour des comptes pour la voie Action publique

La procédure de recrutement « Voie action publique » est organisée par l'Institut national du service public. Les candidats sont auditionnés par un jury commun pour le recrutement de maîtres ou maîtresses des requêtes en service extraordinaire pour le Conseil d'Etat et de conseillers ou conseillères référendaires en service extraordinaire (CRSE) pour la Cour des comptes.

Les candidats retenus se positionnent en faveur de l'un ou l'autre type d'emplois et voient leurs souhaits satisfaits en fonction de leur ordre de mérite.

Informations sur le site de l'INSP : https://insp.gouv.fr/actualites/rejoignez-le-conseil-detat-ou-la-cour-des-comptes-par-la-voie-action-publique

Procédure classique		Voie action publique	
Date limite de transmission de la candidature	Février 2027 (date précise à venir)	Date limite de transmission de la candidature	7 décembre 2026 jusqu'à 17h
1ère série d'entretiens	Mars 2027	Information des candidats préselectionnés	Mi-janvier 2027
Auditons par la commission consultative	Avril 2027	Auditions par le jury INSP	22 et 23 février 2027
Date souhaitée de prise de fonctions	1er septembre 2027	Date de prise de fonctions	A compter du 1er mai 2027

FAIRE SA MOBILITÉ AU CONSEIL D'ÉTAT

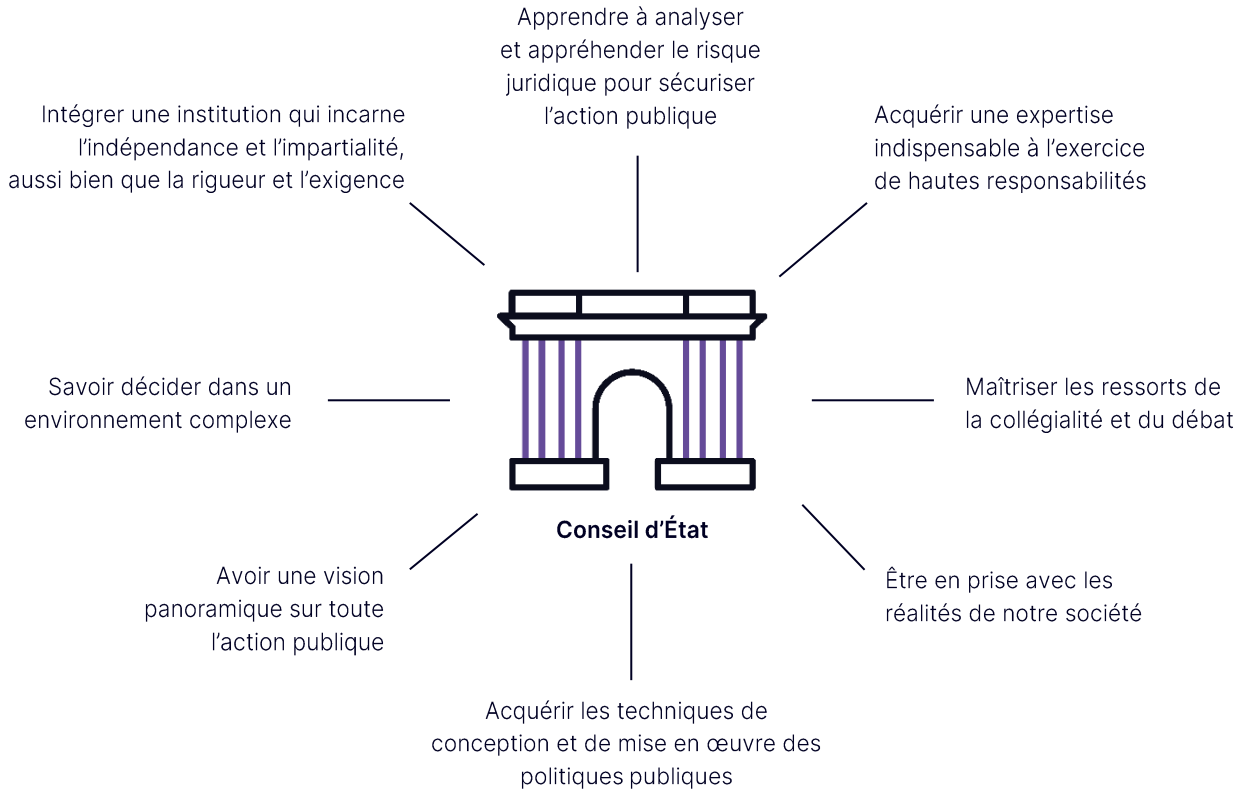



(de G à D : Jérôme Marchand-Arvier, Anne Blondy-Touret, Robin Soyer)

La **mission d'appui aux parcours professionnels du Conseil d'État (MAPP)**, animée par trois membres du Conseil d'État, est à la disposition des maîtres des requêtes en service extraordinaire pour valoriser l'expérience acquise et préparer la suite de leur carrière en mobilisant le réseau des membres à leur profit.

PARCOURS & TEMOIGNAGES

Thomas PEZ-LAVERGNE



Maître des requêtes
Rapporteur public à la section du contentieux
thomas.pez@conseil-etat.fr

Formation

1996	Diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris
1998	Maîtrise en droit public
1998	Diplômé d'études approfondies en droit public de l'économie
2006	Doctorat en droit
2012	Agrégation des facultés de droit

Carrière au Conseil d'État

2017-2021	Maître des requêtes en service extraordinaire
2021-2022	Section de l'administration
2021-2022	Section du contentieux
2022-...	Rapporteur public à la section du contentieux

Carrière à l'extérieur du Conseil d'État

2007-2012	Maître de conférences à l'université Panthéon-Assas
2012-2014	Professeur de droit public à l'université de Versailles
2014-2017	Professeur de droit public à l'université Paris-Dauphine

Que retenez-vous de votre expérience au Conseil d'État ?

L'épanouissement accompagne d'abord la découverte de ce nouveau métier qui consiste à rédiger les décisions et les avis du Conseil d'État. Cette fonction aussi exigeante qu'enrichissante permet au rapporteur qui en a la charge de déployer la rigueur de son raisonnement juridique, la précision de sa pensée et l'efficacité de son expression. L'expérience se rapproche de celle de l'apprentissage d'une langue étrangère, lors du passage de l'écoute à l'écrit, à l'occasion duquel la liberté du novice s'inscrit dans le respect de règles et de conventions qui s'acquièrent progressivement.

L'épanouissement provient aussi des échanges qu'entretient le rapporteur avec les autres membres. La répartition des rôles, spécialement entre le rapporteur et les réviseurs, est un gage d'efficacité. L'alternance de phases de travail personnel propice à la réflexion et de moments de collégialité, jamais stériles et bien circonscrits, lors des séances d'instruction et de sections, permet la confrontation des idées de chacun dans le respect de celles des autres avec pour objectif commun de faire émerger la meilleure solution possible. La collégialité vient féconder opportunément un travail par ailleurs solitaire. Les différents regards portés sur un même dossier incitent chacun à se dépasser, à penser différemment et permettent de concevoir ce qui n'aurait pu l'être individuellement.

L'épanouissement résulte enfin d'un sentiment profond d'utilité. Dans chaque dossier, loin de forcer la réalité dans des catégories mal adaptées, le rapporteur tâtonne et révèle dans un cas concret la norme qui permet de résoudre les difficultés qui lui sont propres. Quotidiennement, il contribue à cette œuvre collective qui consiste à trancher les litiges en attribuant à chacun la part de ce qui lui revient. Il suggère des solutions concrètes au Gouvernement ou au Parlement avec la satisfaction de ne jamais se laisser griser par la construction de raisonnements désincarnés. Il peut hésiter, mais doit décider : « Qui ne doute pas acquiert peu ». Tel ne peut être le cas du maître des requêtes en service extraordinaire. D'où qu'il vienne, il acquiert beaucoup au Conseil d'État.

Et maintenant, que faites-vous ?

Intégré au Conseil d'État à l'issue de mes quatre années de « service extraordinaire », j'ai été nommé, l'année suivante, rapporteur public. J'incarne désormais la réflexion collégialement menée au sein de la chambre auprès de laquelle je suis affecté en exposant les questions que présente à juger chaque recours contentieux, tout en faisant connaître, en toute indépendance, mon appréciation, qui doit être impartiale, sur les circonstances de chaque espèce et les règles de droit applicable, ainsi que mon opinion sur les solutions qu'appelle, selon moi, le litige soumis à la formation de jugement. Je participe ainsi pleinement, avec satisfaction, à la fonction de juger dévolue au Conseil d'État.

Cécile NISSEN



Maîtresse des requêtes

Secrétaire générale adjointe chargée des juridictions administratives et du numérique

cecile.nissen@conseil-etat.fr

Formation

2003	Master de science politique
2004	Diplômée de l'Institut d'études politiques de Paris
2014	École nationale d'administration, promotion « Jean de la Fontaine »
2018	Auditrice de la 18ème promotion de l'Institut des hautes études de l'entreprise

Carrière au Conseil d'État

2019-2023	Maîtresse des requêtes en service extraordinaire
2019-2023	Section du contentieux
2020-2023	Section sociale
2023-...	Secrétaire générale adjointe chargée des juridictions administratives et du numérique

Carrière à l'extérieur du Conseil d'État

2007-2011	Chargée de mission au bureau du droit des affaires du ministère de l'économie
2015-2017	Adjointe puis cheffe de bureau des relations collectives du travail de la direction générale du travail du ministère du travail
2017-2018	Cheffe du bureau démocratie sociale à la direction générale du travail du ministère du travail

Que retenez-vous de votre expérience au Conseil d'État ?

Ces quatre années passées au sein du Conseil d'État ont tenu les promesses qui avaient motivé ma candidature initiale. La participation à l'élaboration collégiale, d'une part, de projets de textes plus cohérents et lisibles pour les citoyens, et, d'autre part, à des projets de décisions permettant de dénouer leurs litiges avec l'administration, a été pour moi une source de grande fierté et d'épanouissement professionnel. J'ai apprécié en particulier la variété des sujets traités, l'expertise fouillée de dossiers en vue de proposer des solutions robustes et opérationnelles, la qualité des échanges avec les collègues et avec les commissaires du Gouvernement qui permettent de faire émerger des solutions collectives équilibrées au contentieux comme en section administrative, et ceci à un stade clé de l'élaboration de la norme ou de sa mise en œuvre.

Ces quatre années m'ont permis de conforter les connaissances et compétences déjà acquises dans l'exercice de mes précédentes fonctions (en tant qu'attachée puis administratrice de l'État), tout en les enrichissant. A la neuvième chambre, j'ai appris un nouveau métier de juge et abordé sous un angle contentieux, principalement fiscal, des problématiques économiques que j'avais, pour certaines, déjà rencontrées lors de mes années passées à la direction générale des entreprises. A la section sociale, j'ai pu, au-delà du droit du travail avec lequel je m'étais déjà familiarisée au sein de la direction générale du travail, consolider des connaissances en droit de la santé, de la sécurité sociale, de l'action sociale et de l'emploi.

J'ai également particulièrement apprécié les opportunités multiples qui se présentent régulièrement au Conseil d'État de parfaire ses connaissances et de participer à des échanges de haut niveau sur des questions d'actualité. C'est notamment vrai dans le cadre du parcours du nouvel arrivant, où les MRSE bénéficient d'un programme de formation très complet dispensé par d'autres membres, et de la possibilité d'effectuer des visites d'institutions ou juridictions françaises et européennes (CJUE, Conseil constitutionnel, Cour de cassation, tribunal administratif, etc...). C'est également vrai des colloques fréquemment organisés dans les murs, en particulier par la section des études, de la prospective et de la coopération, qui permettent de croiser les regards de représentants d'associations, de praticiens, d'universitaires (etc...) sur des sujets aussi variés que la régulation des réseaux sociaux, les états d'urgence ou encore, les enjeux liés à la transition énergétique.

Enfin, outre les débats au cours des séances formelles (d'instruction, de jugement, de section), les échanges informels quotidiens avec des collègues d'horizons très variés (anciens juges judiciaires, administrateurs des assemblées, membres ayant exercé dans diverses institutions, spécialistes de tel ou tel sujet...) sont aussi l'une des richesses d'une expérience professionnelle au sein du Conseil d'État.

Et maintenant, que faites-vous ?

Enthousiasmée par mon expérience en tant que MRSE, j'ai candidaté à l'intégration comme maître des requêtes et ai eu la chance d'être retenue à l'issue de mon audition par la commission d'intégration.
Après avoir été rapporteure au sein de la section du contentieux et de la section sociale, j'ai été nommée en septembre 2023 secrétaire générale adjointe en charge des juridictions administratives et du numérique, ce qui me donne l'opportunité de découvrir la gestion de la juridiction administrative exercée par la Conseil d'État. Ultérieurement, j'envisage de parfaire ma connaissance de l'action administrative et de contribuer au rayonnement de l'institution en exerçant, pour quelques années, au sein d'établissements ou d'institutions publiques.

Éric BUGE



Maître des requêtes

Directeur des affaires juridiques du ministère de l'éducation nationale
eric.buge@education.gouv.fr

Formation

2003	Entrée à l'École normale supérieure de Paris
2006	Agrégation d'histoire
2007	Licence de droit
2008	Master en sciences sociales

Carrière au Conseil d'État

2020-2024	Maître des requêtes en service extraordinaire
2020-2025	Section du contentieux
2021-2025	Section de l'administration

Carrière à l'extérieur du Conseil d'État

2008-2011	Administrateur au service des affaires juridiques de l'Assemblée nationale
2012-2014	Sous-directeur du droit économique à la direction des affaires civiles et administrateur au service de la séance de l'Assemblée nationale
2014-2017	Secrétaire général adjoint de la Haute autorité pour la transparence de la vie publique
2018-2020	Administrateur à la Commission du développement durable et de l'aménagement du territoire de l'Assemblée nationale

Que retenez-vous de votre expérience au Conseil d'État ?

Arrivé au Conseil d'État en tant que maître des requêtes en service extraordinaire en juin 2020, j'ai été affecté comme rapporteur à la première chambre de la section du contentieux, puis également, à partir d'avril 2021, à la section de l'administration.

Bien qu'ayant travaillé à la rédaction de textes juridiques dans mes précédentes fonctions, notamment à l'Assemblée nationale, j'ai eu le sentiment d'apprendre, au Conseil d'État, un nouveau métier. Sur le fond, bien entendu, il est nécessaire d'acquérir une connaissance fine de la jurisprudence administrative et de la procédure contentieuse, en particulier de cassation. Au-delà, le métier de rapporteur exige des savoir-faire propres : rédiger des projets de jugement, réaliser des rapports écrits et oraux à la fois complets et concis, puis avoir la capacité à exposer un avis personnel et argumenté sur des sujets parfois techniques.

La marche est élevée, mais j'ai eu le sentiment de ne pas être seul pour la franchir. Une série de formations, portant à la fois sur les techniques contentieuses et sur la vie du Conseil d'Etat, met le pied du nouvel arrivant à l'étrier. J'ai pu également me reposer sur les conseils d'un « mentor » chevronné et à l'écoute. Sa mission est de donner au jeune MRSE les principaux « tuyaux » pour traiter ses premiers dossiers et éviter les pièges que peuvent présenter la procédure contentieuse -ainsi que les usages, souvent implicites, du Conseil.
Autre facteur facilitant l'intégration dans la vie de l'institution, il est toujours possible de demander conseil, sur un dossier difficile, à un collègue de sa chambre, de sa section ou même de sa salle de travail. On a ainsi l'impression d'appartenir à un collectif de travail -et d'en être un membre à part entière car, très rapidement, on devient soi-même destinataire de questions.

Après ce temps d'apprentissage intensif du contentieux administratif, j'ai également été affecté à la section de l'administration, où les fonctions de rapporteur consistent à aider le Gouvernement à sécuriser juridiquement ses projets de texte et à en améliorer la rédaction. J'ai alors découvert, au fil des textes, les enjeux liés à la fonction publique, à l'éducation nationale et à l'enseignement supérieur.

À mesure que le temps passe, et que les membres de la chambre ou de la section changent, on acquiert davantage d'expérience, et l'on devient capable de participer encore plus activement à la délibération collective. Les dossiers deviennent plus complexes, à plus fort enjeu, ce qui permet de continuer à progresser. Relativement rapidement également, on est conduit à devenir un « ancien », appelé à former les nouveaux arrivants et ainsi à entretenir cette transmission continue des savoirs qui est l'une des marques du Conseil d'Etat.

C'est aussi le moment où l'on est sollicité pour des activités extérieures, grâce auxquelles l'on découvre de nouveaux pans de l'action administrative. J'ai ainsi occupé des fonctions de rapporteur à la Commission pour l'accès aux documents administratifs et à la Commission supérieure de codification, et de président du collège de déontologie du Conseil économique, social et environnemental.

Au total, je retire de mes quatre années d'activité au Conseil d'Etat le sentiment d'une forte exigence intellectuelle dans les travaux, d'une grande richesse des échanges, liée à la diversité des profils des membres, et d'une parfaite intégration dans le fonctionnement quotidien du Conseil.
Au-delà de cette expérience, j'ai l'impression d'avoir acquis de nouvelles compétences professionnelles qui me seront utiles pour la suite de mon parcours et de mieux comprendre le fonctionnement de l'administration, pour en avoir été, sur des sujets différents, le juge et le conseiller.

Ségolène CAVALIÈRE



Maîtresse des requêtes

Section du contentieux
Section de l'intérieur

segolene.cavaliere
@conseil-etat.fr

Formation

2014	Diplômée de l'Institut d'études politiques de Paris
2016	École nationale d'administration, promotion « George Orwell »

Carrière au Conseil d'État

2021-2025	Maîtresse des requêtes en service extraordinaire
2021-...	Section du contentieux
2022-...	Section de l'intérieur

Carrière à l'extérieur du Conseil d'État

2017	Chargée de mission auprès du secrétaire général du ministère de l'intérieur
2017-2019	Sous-préfète, directrice de cabinet du préfet d'Indre-et-Loire
2019	Conseillère en charge de l'immigration, des cultes et des libertés publiques au cabinet du ministre de l'intérieur
2019-2021	Directrice de cabinet du directeur général des étrangers de France au ministère de l'intérieur
2021	Chargée de mission auprès du secrétaire général du ministère de l'intérieur

Que retenez-vous de votre expérience au Conseil d'État ?

Après quatre années passées au ministère de l'intérieur, j'ai rejoint le Conseil d'État dans le cadre d'un détachement en mai 2021 et je mesure la richesse de cette expérience professionnelle, aussi différente que complémentaire des premières étapes de mon parcours jusqu'alors.

Être rapporteure, ça a d'abord été et c'est encore l'apprentissage d'un métier nouveau : au contentieux, analyser finement un dossier dans des matières que l'on découvre et se forger un avis, proposer une solution, en débattre, la défendre pour parfois mieux la faire évoluer, rédiger une décision ; en section consultative, être aux côtés des commissaires du Gouvernement pour les aider à bâtir des textes solides juridiquement et traduisant fidèlement les politiques publiques qu'ils entendent mettre en œuvre. Au-delà des thématiques et des pans du droit spécifiques que nous sommes amenés à manier en fonction de l'affectation dans telle chambre ou telle section, les fonctions que nous occupons exigent au quotidien rigueur, engagement et exigence intellectuelle.

Ces missions prennent tout leur sens au quotidien car elles sont, je trouve, très « incarnées ». Au contentieux, même au stade de la cassation, nous avons à connaitre de litiges au cœur de la vie des justiciables, comme, pour ne prendre qu'un exemple parmi beaucoup d'autres, en matière de responsabilité hospitalière, contentieux que traite la 5e chambre où je suis affectée. En section consultative, nous travaillons en lien étroit avec les administrations sur les projets qui nous sont soumis et nous accompagnons le Gouvernement dans l'élaboration de textes dont certains vont avoir un effet sur la vie de milliers, parfois de millions, de nos concitoyens.

Pour répondre à ces exigences, nous pouvons nous appuyer sur la collégialité, la réflexion partagée, le dialogue, qui sont des marqueurs forts de la culture de travail du Conseil. Ainsi, si le travail du rapporteur requiert une indéniable autonomie et une sérieuse capacité d'organisation personnelle, il n'est pas pour autant synonyme d'isolement. Nous bénéficions par exemple d'un mentorat et d'une formation initiale et continue, particulièrement précieux dans les premières semaines. Cela se retrouve dans la fluidité des échanges, formels et informels, sur tous sujets, avec les membres de sa chambre et de sa section mais aussi bien au-delà. J'apprécie la diversité des profils et des expériences des membres du Conseil, qui permet de confronter des points de vue différents, d'identifier et de mettre en perspective autant que possible les questions et enjeux de chaque dossier, avec pour objectif d'ainsi aboutir à une solution juridiquement rigoureuse, mais aussi équilibrée et pragmatique.

En résumé, tout en mettant modestement mon expérience au service du Conseil et de ses missions, cette mobilité m'a permis de m'immerger dans un environnement professionnel nouveau, de rencontrer des personnes venues d'horizons variés, d'aborder avec un prisme différent le travail d'élaboration des normes, et d'acquérir une compétence juridique et des méthodes de travail que j'emporterai avec moi dans la suite de mon parcours.

Juliette MONGIN



Ancienne maîtresse des requêtes en service extraordinaire

Vice-présidente du tribunal judiciaire de Nanterre
juliette.mongin@justice.gouv.fr

Formation

2001	Diplômée d'études approfondies de droit privé général
2003	Certificat d'aptitude à la profession d'avocat
2014	École nationale de la magistrature

Carrière au Conseil d'État

2022-2026	Section du contentieux
2023-2026	Section de l'intérieur

Carrière à l'extérieur du Conseil d'État

2005-2009	Avocate au cabinet Stasi et associés
2009-2012	Avocate au cabinet Vigo
2014-2017	Juge au tribunal de grande instance de Senlis
2017-2019	Juge au tribunal de grande instance de Paris
2019-2020	Rédactrice au bureau du droit des obligations de la direction des affaires civiles et du Sceau au ministère de la justice
2021-2022	Cheffe du bureau du droit des obligations de la direction des affaires civiles et du Sceau au ministère de la justice
2026-...	Vice-présidente du tribunal judiciaire de Nanterre

Que retenez-vous de votre expérience au Conseil d'État ?

Magistrate judiciaire, j'ai rejoint le Conseil d'État en qualité de maître des requêtes en service extraordinaire au mois de mai 2022, après avoir eu une expérience de chef de bureau à la direction des affaires civiles et du sceau du ministère de la justice.

Pour qui aime le raisonnement juridique et être en prise directe avec les implications concrètes du droit sur la société, participer aux missions, tant contentieuse que consultative du Conseil d'État, est absolument passionnant.

En tant que magistrate judiciaire, l'acclimatation au contentieux administratif et à la technique de cassation n'est pas chose aisée : découvrir un nouveau langage, de nouvelles matières, d'autres règles procédurales…, même si le syllogisme juridique demeure le même. Toutefois, d'une part, nous avons l'immense chance de pouvoir bénéficier d'une formation, particulièrement riche, et de la mise en place d'un mentorat, particulièrement précieux, qui nous accompagnent, durant les premiers mois de notre arrivée au Conseil d'État, dans la découverte de cette activité contentieuse et l'apprentissage des usages du Conseil d'État. D'autre part, si l'analyse des dossiers et la rédaction des projets de décisions imposent une grande rigueur juridique et un important investissement de travail personnel, la collégialité, inhérente au Conseil d'État, et la grande disponibilité de ses membres nous permettent de ne jamais se sentir seuls face à un dossier. L'échange permet ainsi d'approfondir sa réflexion personnelle et d'alimenter les débats au sein de la chambre pour aboutir à une décision juridiquement fondée, prenant en compte l'intérêt général. À ce titre, la diversité des profils des membres du Conseil d'État est d'une grande richesse pour appréhender l'ensemble des incidences d'une décision.

Depuis le mois de février 2023, parallèlement à mon activité contentieuse, j'ai intégré la section de l'intérieur. Si mes précédentes fonctions m'avaient peut-être un peu mieux préparée à l'activité consultative du Conseil d'État, je découvre néanmoins l'exigence du rôle de conseiller juridique du Conseil d'État auprès du Gouvernement et du Parlement, ainsi que la diversité des sujets qu'il est amené à appréhender. En tant que rapporteure d'un projet de texte, travailler en étroite collaboration avec les commissaires du Gouvernement en essayant d'apporter, humblement, ses compétentes techniques et sa connaissance du monde judiciaire est très enrichissant. Là aussi, l'importance de l'échange entre les membres du Conseil d'État, qui bénéficient d'expériences variées, permet toujours d'approfondir l'analyse des projets de textes soumis au Conseil d'État, afin de conseiller au mieux le Gouvernement et le Parlement. Cette mission, en ce qu'elle est au cœur de l'action publique du Gouvernement, est par ailleurs extrêmement intéressante.

ANNEXES

ORGANIGRAMME

(au 1er novembre 2026)

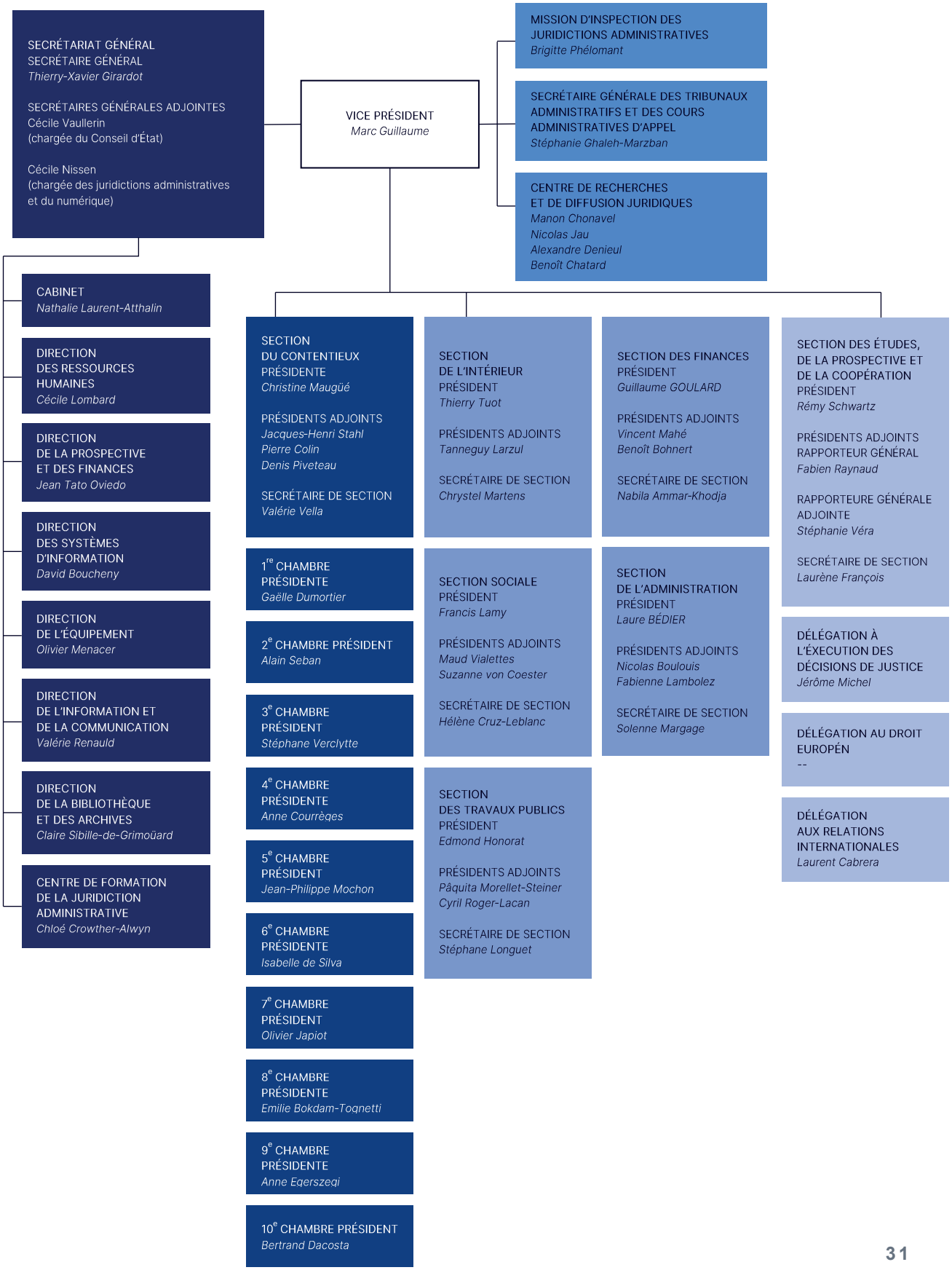

CONTACTS UTILES

- **Thierry-Xavier GIRARDOT**
  Conseiller d'État, secrétaire général
  01 40 20 80 02
  thierry-xavier.girardot@conseil-etat.fr

- **Cécile VAULLERIN**
  Maîtresse des requêtes, secrétaire générale adjointe
  01 40 20 80 03
  cecile.vaullerin@conseil-etat.fr

- **Cécile LOMBARD**
  Directrice des ressources humaines
  01 72 60 55 01
  cecile.lombard@conseil-etat.fr

- **Cécile ROY-FASTRÉ**
  Cheffe du bureau des membres du Conseil d'État
  01 72 60 55 02
  cecile.roy@conseil-etat.fr

Crédits photographiques : ©Jean-Baptiste Eyguesier
Dernière mise à jour : novembre 2026


CONSEIL D'ÉTAT